



**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOULLERET**  
**DU 3 MARS 2023 à 20H00**  
**SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Jean-Louis Billaut, Maire, décide de :

- Retenir la société Audit Environnement pour un montant de 62 060 € HT pour l'étude diagnostique du système d'assainissement de la commune et approuve le plan de financement ci-dessous sollicitant une subvention de 10 532 € auprès du Conseil Départemental du Cher et 26 685,90 € auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne
- Attribuer à l'entreprise COLAS France le marché de travaux d'aménagement de voirie VC4 Route des Fouchards/Rue de la Fontaine pour un montant de 119 425,55 € HT suite au marché de travaux passé en procédure adaptée et publiée le 4 janvier 2023
- Désigner les membres du jury pour le choix du maître d'œuvre de la rénovation du Foyer rural à savoir Monsieur le Maire : Jean-Louis Billaut, ; 4 élus : M. Bernard Buffet, Mme Henriette Chopineau, M. Jean-Marc Egrot et Mme Nadine Pauron,; et Mme Odile Barbier, présidente du Foyer Rural représentant les utilisateurs. L'audition des candidats est prévue le 27 mars. Mme Renon conseiller en architecture du CAUE participera également à l'audition.
- Participer au financement du séjour linguistique des élèves de CM1 et CM2 à hauteur de 240€ par enfant pour 28 élèves. Ce voyage, se déroulant en Normandie du 30 avril au 5 mai, est également financé par la coopérative scolaire et le Conseil Départemental du Cher. Le reste à charge pour les familles est de 190 € par enfant.
- Verser une contribution de 100 € en 2023 au Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Cher (CDAD). Monsieur le Maire souhaite organiser une réunion pour les habitants sur le fonctionnement de la justice. Madame Raimbault est sollicitée pour contacter des intervenants.

**Questions diverses**

Monsieur le Maire informe :

- Que la Région Centre-Val de Loire, au travers du CRST du Pays Sancerre Sologne, attribue une subvention de 89.000 € pour les travaux de rénovation énergétiques de la mairie
- Que le montant de la TADEM (taxe additionnelle aux droits d'enregistrement et de mutation) pour 2022 s'élève à 34.600,41 €
- Que la contribution de la commune au SDIS est en hausse de 5 % par rapport à 2022 et s'élève à 44.671 € pour 2023
- Qu'une demande de dérogation a été sollicitée pour maintenir la semaine de 4 jours (au lieu de 4,5) au Groupe scolaire Florence Aubenas
- Que le CERT CNI-Passeports fonctionne avec des horaires adaptés aux usagers.
- Que la commune a reçu le label 3 @ village internet pour 2023
- De l'évolution à venir du système de convocation du conseil municipal par l'utilisation de l'outil Idélibre, conforme au RGPD (règlement général de la protection des données - convocations électroniques sécurisées).
- Du compte-rendu de la réunion du 26 octobre entre le Maire, un exploitant agricole et les services du Conseil départemental du Cher en vue d'étudier la possibilité de l'élargissement du pont du Gravereau, l'exploitant agricole ayant des difficultés à le franchir avec ses différents engins. Le coût de l'opération, sans les études préalables, est estimé à plus de 120 000 €. Compte-tenu du montant de cette estimation le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à la demande.

- Que la rambarde du pont de Sort a été détériorée début février, qu'une plainte a été déposée en gendarmerie et qu'un devis a été sollicité pour sa réparation. Le montant s'élève à 700 €.
- Qu'afin d'aider les collectivités à jouer leur rôle dans la lutte contre l'ambrosie (plante envahissante capable de se développer dans une grande diversité, déjà bien présente dans notre département), l'ARS Centre-Val de Loire, la FREDON Centre-Val de Loire et le CNFPT organisent un webinaire Lutte contre l'ambrosie. Monsieur le Maire propose à Monsieur Philippe de Vogüé de représenter la commune à cette formation à distance se déroulant le mardi 4 avril matin.

Monsieur le Maire informe de la manifestation à venir : opération nettoisons notre commune : dimanche 26 mars matin qui est coordonnée par Mme Henriette Chopineau.

Monsieur le Maire souhaite organiser une réunion pour les habitants sur le fonctionnement de la justice. Madame Raimbault est sollicitée pour contacter des intervenants.

### **Tour de table**

Mme Rusek informe le conseil municipal d'autres manifestations :

- Théâtre avec la Cie Les Sans Contact dimanche 5 mars à 15 h au foyer rural
- Festival du court métrage mardi 14 mars à 20 h au complexe sportif pour les adultes et jeudi pour les enfants du groupe scolaire Florence Aubenas

Mme Rusek informe le Conseil municipal que la ville de Bourges, soutenue par la commune, est retenue en finale pour être capitale européenne de la culture.

M. Buffet informe que dans le cadre de la labellisation « Terre de Jeux 2024 » une journée sportive pourrait se dérouler le 17 juin (les Olympiades de l'an dernier n'ayant pu avoir lieu).

M. Rousset annonce que le samedi 18 mars toute la journée c'est « portes ouvertes » dans les centres de secours de Léré et Savigny-en-Sancerre et dans tous les centres de secours du département.

Mme Boulet informe qu'une réunion est prévue avec les associations le 21 mars. Celles-ci devront compléter un petit dossier de demande de subvention et signer le Contrat d'Engagement Républicain.

M. Rezard annonce que la Brocante de Rognon se déroulera le dimanche 2 avril et que, pour cette manifestation, le SMICTREM a été sollicité afin de mettre à disposition une borne pour collecter les emballages à la source en respectant les nouvelles consignes de tri.

Madame Raimbault souligne qu'il serait nécessaire de recruter une personne supplémentaire pour la surveillance dans la cour de l'école de 12h à 12h45 pendant le temps de restauration.

Monsieur le Maire informe que le groupe scolaire collecte les bouchons et couvercles en plastique, en métal et en liège pour l'association Cœur de Bouchons à Cosne dont l'objectif est d'aider à financer l'achat de fauteuils roulants et divers matériels à toute personne handicapée. Un conteneur est installé à l'entrée de la mairie.